

N/REF : 29/04/2026 14H30 C:001251 I:02135

JUNGLE BAR

V/Appel du Mercredi 29/04/2026 a 14H30

**18 QUAI DUPERRE
17000 LA ROCHELLE**

IMMEUBLE : 18 DUPERRE
18 QUAI DUPERRE
17000 LA ROCHELLE

Sainte-Soulle, le 22 Mai 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 18 QUAI DUPERRE LA ROCHELLE JUNGLE BAR - MME KARPENKO

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE FUITE SUR ALIMENTATION ARRIVEE D'EAU ET LOQUET DU
TOILETTE DEFECTUEUX

Donneur d'ordre : Mme M. KARPENKO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 30/04/2026

INTERVENTION A PARTIR DU JUNGLE BAR

A NOTRE ARRIVEE SUR PLACE ON NOUS INFORME QU'IL Y A EU UN REFOULEMENT
EAUX USEES MAIS A CE-JOUR LE PROBLEME SEMBLE REGLE

CONTROLE D'ECOULEMENT DE L'EVACUATION : RAS

LOCALISATION D'UNE FUITE SUR LE BEC VERSEUR DU ROBINET DE LA PLONGE

CONTROLE DU LOQUET DU SANITAIRE

CONSTAT : LE PROBLEME A ETE RELGE PAR UN MEMBRE DU PERSONNEL

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,00		29,00
0,50	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 30/04	1	67,00		33,50
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	41,00		41,00
TOTAL H.T.					103,50
T.V.A. a 10,00%					10,35
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>113,85</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre reglement au 30 Juin 2026

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN